

Oser faire de la famille LA PIERRE D'ANGLE des choix politiques

Après des années de querelles idéologiques entre pseudo progressistes et conservateurs supposés, il semble que la famille cesse de faire l'objet de polémiques. Cette évolution découle de la forte unanimité de l'opinion en sa faveur.

Quand on interroge les Français sur le cadre de leur bonheur ou de leur avenir, ils font référence à la famille. Pourtant, dans le même temps, les choix politiques engagés pour les familles ont disparus des débats, comme s'il ne s'agissait que de sujets techniques.

Ne se satisfaisant pas d'un unanimité de façade, le FRS veut affirmer avec force que la vie des familles doit clairement faire l'objet d'une attention spécifique, afin qu'elle soit la véritable pierre d'angle de nos choix politiques.

Il suffit d'aborder les questions de la transmission des valeurs, de la structuration de la personnalité des jeunes, de la civilité, de l'apprentissage de la vie en communauté, ou encore de relance de la croissance, de démographie, de financement des retraites et de renouvellement des générations, pour que **la famille revienne au centre de la discussion.**

Lieu de tous les apprentissages, source de prospérité et gage de stabilité personnelle et d'équilibre de la société, **les familles doivent être au cœur de la politique sociale et économique.**

En finir avec les poncifs

La menace principale qui pèse aujourd'hui sur le maintien en France d'une politique familiale ambitieuse ne vient plus d'oppositions idéologiques directes mais d'un effet de dilution généralisée. Personne ne s'oppose plus à la volonté de mener une politique familiale, mais personne ne propose véritablement **d'en faire une politique transversale.** Alors que certaines politiques publiques comme celle de la sécurité font l'objet d'un large consensus, la politique familiale doit encore **dépasser certains poncifs ou préjugés** : non, une politique de la famille n'est pas une négation des choix de vie personnels, oui, elle doit chercher à encourager et renforcer la stabilité des couples et les liens entre générations ; non, **une politique pour les familles ne s'oppose pas au travail des femmes**, oui, elle doit permettre aux parents qui le souhaitent d'interrompre durablement ou temporairement leur profession pour se consacrer à l'éducation de leur(s) enfant(s).

Une politique familiale du XXI^e siècle

Les formes familiales du XXI^e siècle ne sont pas celles de l'après-guerre, c'est une évidence dont personne ne se plaindra,



mais qui ne doit pas empêcher de mener une politique en la matière ! La montée de l'individualisme, l'éclatement des parcours géographiques et la massification de l'éducation contribuent à changer les histoires familiales. Qu'il soit seul, accompagné d'une fratrie recomposée, ou issu d'une famille nombreuse, **un enfant continue d'avoir besoin d'attention et d'un cadre de vie adapté.** La liberté et les choix des adultes sont une chose, la nécessité première de prendre en considération les impératifs liés à la présence d'enfants dans un contexte familial quel qu'il soit en est une autre. Par ailleurs, **les outils de la politique familiale doivent être réformés** : le quotient familial ne touche plus qu'une faible part des bases d'imposition ; les allocations dites de libre choix sont aujourd'hui trop largement conditionnées pour répondre à leur objectif ; les questions spécifiques liées au logement, au

temps de travail ou à la dépendance des personnes âgées doivent entrer pleinement dans le champ des politiques familiales.

Une politique familiale transversale

La politique familiale n'est ni celle d'une catégorie particulière, ni celle d'un ministère cloisonné : elle touche toutes les familles car il s'agit d'un investissement pour l'avenir de notre pays ; **elle doit toucher tous les ministères car la vie des familles nécessite une ambition coordonnée.** C'est pourquoi nous plaçons pour la création d'une « **Maison de la famille** » dans chaque arrondissement ou canton qui en serait le pivot (information, médiation conjugale, relais temporaires pour l'accompagnement des plus anciens, etc). Par ailleurs, quatre avancées doivent être rendues possibles avant 2012 : reconnaître les droits à la retraite pour le temps parental consacré aux enfants ; rendre les dispositifs d'accompagnement financier inconditionnels et proportionnels au nombre d'enfants ; faciliter le retour en activité professionnelle par de larges exonérations fiscales ; souligner **la part des familles dans la cohésion sociale** et le développement durable. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée au **renforcement du mariage civil qui reste le cadre juridique de la stabilité familiale** et l'institution de référence pour symboliser le pacte conjugal entre un homme et une femme.



Oser faire de la famille LA PIERRE D'ANGLE des choix politiques

Dans la mesure où les familles représentent le socle de la stabilité sociale et du développement démographique et économique, les mesures en leur faveur doivent être considérées comme un véritable investissement pour l'avenir.

1/ Les familles avec enfants ont un revenu disponible inférieur à celui des ménages sans enfant ; le **niveau de vie des familles diminue avec le nombre d'enfants**. C'est une politique de justice et d'efficacité que de corriger ces surcoûts car **la démographie est un levier de la croissance** qui profite à la société tout entière.

2/ 1,9 million de personnes, soit 52 % du nombre de personnes pauvres, sont des parents avec enfants. **Ces chiffres vont à l'encontre de l'idée fausse qu'une politique familiale serait une politique de privilèges.**

3/ Le travail féminin est une réalité sociologique qui nécessite d'être accompagnée, afin de permettre à chacune un plein épanouissement familial et personnel. **Les femmes doivent pouvoir combiner accomplissement maternel et professionnel**, selon leur souhait.

4/ Le choix d'adapter son activité professionnelle à l'arrivée d'enfants est souvent nécessaire, celui de l'interrompre - temporairement ou non - doit être possible à partir du troisième ou quatrième enfant.

5/ Les choix de vie doivent véritablement être respectés : il faut cesser de multiplier les conditions à l'activité et favoriser **une véritable prise en compte du nombre d'enfants dans le parcours professionnel**. La conciliation entre travail et famille passe notamment par la facilitation du retour à



l'emploi après des périodes davantage consacrées aux enfants.

6/ La politique du logement doit viser à donner à toutes les familles les moyens de vivre dans un cadre adapté au nombre de ses membres. La loi SRU doit donc être modifiée pour imposer une proportion de F5 ou F6 dans les différents projets d'investissements.

7/ Par-delà les nécessaires réductions liées aux cartes « famille nombreuse », le souci majeur des familles est celui de l'avenir : comment financer les études, comment accompagner la recherche de travail ? L'Etat doit accompagner cette juste recherche d'épargne par une large familialisation de la fiscalité.

8/ Le mariage civil est concurrencé et fragilisé. Il reste pourtant le lieu du pacte conjugal qui fonde la stabilité familiale. C'est pourquoi **cette institution doit être renforcée** : préparation par une rencontre préalable avec un élu pour souligner les droits et devoirs qui découlent de cet engagement, possibilité de lire un texte personnel lors de la cérémonie, inscription de la **définition du mariage** comme union d'un homme et d'une femme dans le code civil.

La France, avec « 1,95 » enfants par femme en 2005, est avec l'Irlande (1,99) le pays qui dispose du meilleur indice de fécondité en Europe.

Mais il demeure inférieur à l'indice de renouvellement des générations qui est de 2,1, et largement en-deçà des souhaits exprimés par les couples qui se situent à 2,3.



LES PROPOSITIONS

du Forum des Républicains Sociaux :

simples et réalistes

- 1/ Implanter, dans chaque arrondissement et à terme dans chaque canton, une « **Maison de la famille** ».
- 2/ **Familialiser la fiscalité** en fusionnant la CSG avec l'impôt sur le Revenu, en instaurant un Quotient Familial pour l'ISF et en intégrant le nombre d'héritiers dans l'impôt sur les successions.
- 3/ **Préserver les temps de convivialité familiale** en refusant l'extension du travail le dimanche.
- 4/ Aider financièrement les familles et engager la France dans **une politique de soutien de la démographie** par une forte réévaluation des prestations.
- 5/ Compléter la loi SRU en fixant **un seuil minimum de logements de Type F5 et F6**. Faire varier la Taxe Locale d'Équipement (TLE) versée par le constructeur aux collectivités locales, selon la proportion de grands logements.
- 6/ **Reconnaître des droits à la retraite pour le temps consacré par les parents à l'éducation des enfants.**
- 7/ **Rendre les dispositifs d'accompagnement financier inconditionnels et proportionnels au nombre d'enfants.**
- 8/ **Faciliter le retour à l'activité professionnelle après un temps consacré à l'éducation des enfants**, en accordant une exonération des charges sociales patronales pour une période correspondant à 50% du temps passé auprès des enfants.
- 9/ **Accroître le parc de résidences médicalisées** en développant une politique d'incitation fiscale. Compter comme personne à charge à part entière un ascendant accueilli au foyer de ses descendants.
- 10/ **Renforcer l'institution du mariage**, en généralisant la préparation au mariage civil dans le cadre des mairies (rencontre préalable avec un élu et possibilité de personnaliser la cérémonie).
- 11/ Inscrire dans le code civil le fait que **le mariage concerne un homme et une femme**.
- 12/ Renforcer la politique familiale par **l'instauration du Dividende Universel** : revenu inconditionnel de 330 € par mois attribué à toute personne dès la naissance, **il permet d'accompagner tous les choix de vie**, reconnaît la valeur de toutes les activités autres que le seul salariat et accompagne les jeunes pour rentrer dans le monde du travail (études, logement, etc.).

janvier 2007